

AVIS DE CONCOURS



CONCOURS UNIQUE SUR TITRES DE RECRUTEMENT D'INFIRMIER(E) DU MINISTRE CHARGE DE L'ÉDUCATION NATIONALE – SESSION 2010

Les infirmiers ou infirmières de l'Éducation nationale sont principalement affecté(e)s dans les établissements du second degré et peuvent couvrir, dans un secteur d'intervention donné, les écoles et établissements d'enseignement secondaire ne disposant pas d'une infirmière en résidence. Le personnel infirmier a pour mission, sous l'autorité du chef d'établissement, de promouvoir et de mettre en oeuvre la politique de santé en faveur de tous les élèves scolarisés : prévention, actions sanitaires de portée générale, hygiène et sécurité, bilans obligatoires, soins. Les infirmiers ou infirmières sont plus particulièrement chargés de l'accueil et de l'écoute des élèves et des parents pour tout motif ayant une incidence sur la santé, et participent aux bilans de santé et au suivi de l'état de santé des élèves, à la surveillance des jeunes exposés à des nuisances spécifiques, à la surveillance sanitaire de l'hygiène générale en milieu scolaire, à l'éducation à la santé et à la sécurité.

CONDITIONS D'ACCES

1. Conditions générales

Les candidats doivent au plus tard le jour de la première épreuve d'admissibilité remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen
- jouir de vos droits civiques,
- ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- être en position régulière au regard des obligations du service national.
- justifier des conditions d'aptitude physique requises.

2. Conditions particulières

- être titulaire de l'un des titres, certificats, diplômes ou autorisations suivants, permettant d'exercer l'activité d'infirmier(e) :
 - diplôme d'Etat d'infirmière ou d'infirmier, ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L. 4311-3 et L. 4311-4 du code de la santé publique ;
 - diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique conformément aux articles L. 4311-5 et L. 4311-6 du code de la santé publique ;
 - autorisation d'exercer prévue aux articles L.4311-11 et L. 4311-12 du code de la santé publique.
- La condition de titre ou de diplôme exigée s'apprécie à la date de la première épreuve.
Aucune condition d'âge n'est imposée.

NOMBRE D'EMPLOIS : sera communiqué ultérieurement

AFFECTATION : postes à pourvoir sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie

L'INSCRIPTION s'effectue **EXCLUSIVEMENT PAR INTERNET** en 1 PHASE à l'adresse suivante :

<https://ocean.ac-noumea.nc/inscrinteATE>

Les inscriptions sont enregistrées du **mardi 23 février 2010 à partir de 12h au jeudi 18 mars 2010 avant 17h (heures de Paris).**



AUCUNE INSCRIPTION HORS DELAI NE POURRA ETRE PRISE EN CONSIDERATION



2/2

DATES PREVISIONNELLES DES EPREUVES :

Epreuves d'admissibilité : Mai - juin 2010
Epreuves d'admission : Août – septembre 2010

Les candidats déposent lors de leur inscription un dossier de candidature qui doit comprendre les pièces suivantes :

- Une copie de leurs titres et diplômes ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant les formations qu'ils ont suivies, les emplois qu'ils ont occupés, les stages qu'ils ont effectués et, le cas échéant, la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part.

DATE DE RETOUR DES DOSSIERS : 25 mars 2010

Le dossier devra être déposé au Vice-Rectorat, (accueil rue Dézarnaulds avant 16h00), ou posté en temps utile pour que l'enveloppe soit oblitérée, au plus tard **le 25 mars 2010**, le cachet de la poste faisant foi. Attention, tout envoi hors délai entraînera l'annulation de la candidature ; A noter qu'un timbre à date de l'établissement ou service d'exercice ne saurait être accepté en lieu et place du cachet de la poste. Tout dossier de candidature posté après la date fixée ci-dessus entraînera l'élimination du candidat.

RENSEIGNEMENTS :

<http://www.education.gouv.fr/siac3>

<http://www.ac-noumea.nc>